

Action n° 4.1 : Identifier les secteurs géographiques prioritaires pour la maîtrise des EEE largement répandues et émergentes à l'échelle régionale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

4- Identifier et hiérarchiser les espaces à enjeux en vue de planifier les actions

OBJECTIF DE LA SNEE

Axe I – Objectif 1

CONTEXTE

Priorité 1

Afin d'optimiser les interventions et d'agir là où les impacts sont les plus problématiques en termes d'enjeux, les secteurs géographiques sur lesquels les actions de maîtrise et de surveillance des populations d'EEE doivent être menées doivent être identifiés et hiérarchisés.

Ces secteurs peuvent comprendre des sites à enjeux environnementaux (aires protégées, sites abritant des espèces patrimoniales, etc.) mais aussi des sites sur lesquels l'arrivée d'EEE pourrait avoir des impacts économiques ou sanitaires importants (cas des ambrosies).

Il s'agit d'identifier les sites pour lesquels la surveillance et la lutte contre les EEE sont prioritaires en fonction notamment des enjeux et des objectifs que l'on souhaite atteindre (prévention ou réduction des impacts par prévention de l'introduction, éradication ou contrôle des populations d'EEE).

La méthode doit tenir compte d'une typologie des secteurs d'intervention, des enjeux identifiés (patrimoniaux, économiques, sociaux, degrés d'envahissement, etc.) ainsi que des catégories d'espèces (largement répandues ou émergentes) et de leur classification dans les listes hiérarchisées d'EEE en Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les acteurs locaux susceptibles d'intervenir (propriétaires ou gestionnaires de milieux à enjeux).

Une méthode nationale de hiérarchisation doit être produite et pourra être déclinée en Nouvelle-Aquitaine pour mettre à jour les secteurs prioritaires identifiés. Dans l'attente de la publication de la méthode nationale, le croisement des données de présence d'EEE avec des secteurs à enjeux peut être utilisé.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Élaborer une méthode de hiérarchisation des secteurs à enjeux dans l'attente de la méthode nationale.
- Adopter la méthode nationale lorsqu'elle sera validée ou la faire évoluer si besoin.
- Identifier et hiérarchiser les sites prioritaires pour la surveillance et la gestion des EEE largement répandues et émergentes à l'échelle régionale.
- Partager, avec les propriétaires et les gestionnaires des sites prioritaires identifiés, les informations sur les EEE concernées, les enjeux qui leur sont liés, les actions réalisables, afin de définir avec eux les objectifs de surveillance et de gestion des populations (interventions rapides dans le but d'une éradication ou intégration des actions dans des plans de gestion d'EEE largement répandues).
- Mettre à jour régulièrement la liste des sites.

INDICATEURS

Mise en œuvre

- Méthode d'évaluation et de hiérarchisation des secteurs prioritaires d'intervention validée (si elle est différente du protocole national)
- Carte régionale des secteurs géographiques à enjeux

Réalisation

- Nombre de sites prioritaires identifiés
- Cartes et listes régionales des sites prioritaires
- Bilan des actions menées sur les sites prioritaires

Résultats

- Nombre de sites ayant fait l'objet de mesures de gestion

PILOTES DE L'ACTION

Cellule d'animation du REEENA (en lien étroit avec FAUNA et le CBNSA)

PARTENAIRES POTENTIELS

Services de l'État, ARB NA, gestionnaires d'espaces naturels, experts scientifiques, opérateurs de terrain, collectivités